

# à Vélos

Mes itinéraires cyclables du quotidien

La Communauté de Communes du Thouarsais en partenariat avec la Commune de Saint-Jean-de-Thouars a mis en place un itinéraire bis vélos. Des panneaux indiquant la direction, la durée en minutes entre les principaux lieux ont été installés le long de ces parcours afin de faciliter vos déplacements. Le vélo est le mode de déplacement sain, économique et écologique.

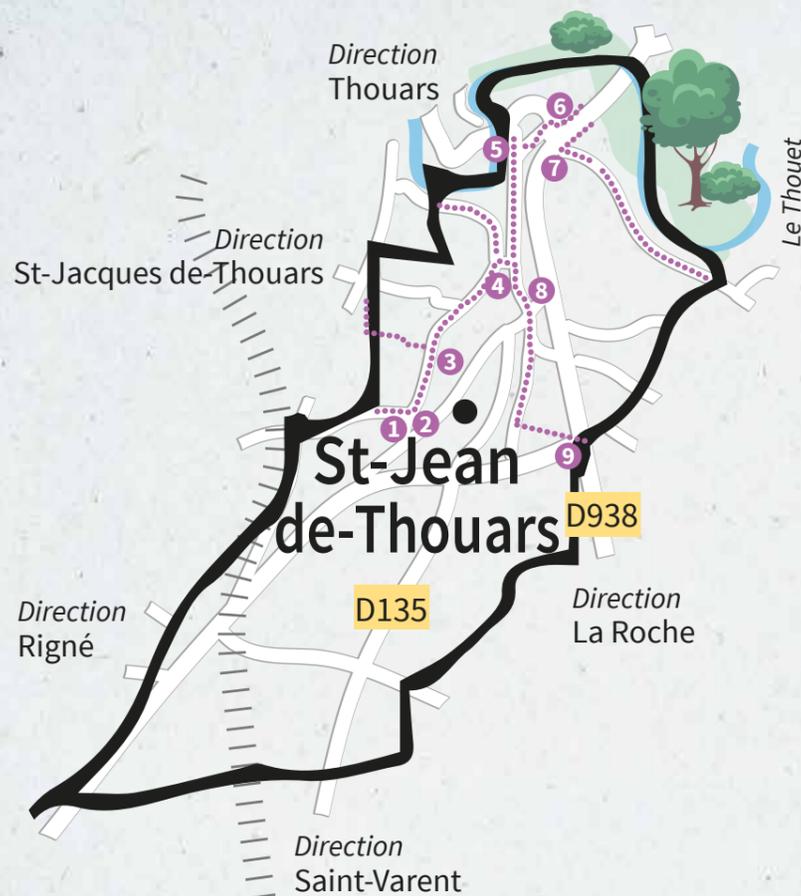
## Temps de trajets

secteur

Saint-Jean-de-Thouars  

1	Rigné	12mn	9mn
2	Thouars	12mn	9mn
3	Thouars	10mn	7mn
4	Rigné	16mn	13mn
5	Thouars	6mn	4mn
6	Missé	14mn	10mn
7	Missé	13mn	10mn
8	Missé via zone d'activité	12mn	8mn
9	St-Jean-de-Thouars	5mn	3mn

## Saint-Jean-de-Thouars



### Vélo classique

Rouler à vélo permet de faire du sport, de préserver sa santé, de réduire son empreinte carbone, de préserver son porte-monnaie tout en se déplaçant seul ou à plusieurs.



### Vélo à assistance électrique

Un vélo électrique homologué (dont l'assistance se coupe à 25 km/h) reste un vélo. Selon le code de la route, les usagers peuvent donc emprunter les pistes cyclables et n'ont pas l'obligation de porter un casque vélo, même s'il est plus prudent de s'en équiper.

*Le Casque est obligatoire pour les conducteurs et passagers de moins de 12 ans, ainsi qu'un siège adapté pour les moins de 5 ans.*

